



France 3 Bourgogne

Une censure très politique

Censurer des reportages pour éviter de déplaire aux politiques : serait-ce une consigne passée aux rédacteurs en chef par la direction de France Télévisions ? Après des sujets trappés ou modifiés sans l'accord des journalistes concernés à France 3 Picardie, c'est au tour de journalistes de France 3 Bourgogne de vivre la même situation.

Mardi 7 mars, une équipe de France 3 tourne un sujet à l'hôpital de Dijon. Le CHU est en grève, les personnels manifestent. Parmi les témoignages recueillis, celui d'une déléguée syndicale. Selon elle, il y a 159 000 heures supplémentaires non payées, soit l'équivalent de 100 postes. Elle parle aussi de salariés en burn-out et de tentatives de suicide en 2016. Cette information, les téléspectateurs de France 3 Bourgogne n'en sauront rien. Le rédacteur en chef l'a supprimée du reportage.

Pour quelles raisons ? Parce que, explique-t-il au journaliste auteur du reportage, « le commentaire arrive trop tard dans le sujet ». N'importe quoi. Et aussi parce qu'il aurait fallu mentionner dans le sujet que la direction de l'hôpital avait refusé de s'exprimer. Or, il était convenu que ce refus serait mentionné en retour plateau, ce qui a été fait.

Alors, pourquoi ? Sans doute la peur de déplaire aux pouvoirs publics, aux politiques. Et en particulier au maire de Dijon, par ailleurs président du conseil d'administration de l'hôpital.

Sous couvert d'un prétendu problème de forme, le travail d'une équipe de reportage a été saboté et censuré. Et toute la rédaction de France Bourgogne décrédibilisée.

Le SNJ condamne cette décision choquante. Et conseille vivement à ce rédacteur en chef d'apprendre par cœur la charte d'éthique des journalistes professionnels, qui fait partie de l'accord collectif de France Télévisions. En particulier le préambule : « le droit du public à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste, rappelé dans la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution française guide le journaliste dans l'exercice de sa mission. Cette responsabilité vis-à-vis des citoyens prime sur toute autre. »

Paris, le 10 mars 2017